

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Saints-Geosmes

### SEANCE DU 05 FEVRIER 2021

Date de la convocation : 29 janvier 2021

Date d'affichage : 08 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq février à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacky MAUGRAS, maire.

**Présents** : AUBRY ROMAIN, BONNOTTE NADINE, CAUSERET EDITH, DETOURBET BERNARD, GARBINO GERARD, GOUVERNEUR SYLVIE, GUENIOT FRANCOIS, HUMBLLOT EVELYNE, MARCOUX VERONIQUE, MAUGRAS JACKY, MINOT CHANTAL, MIOT ERIC, MONIER MICHELE, ROUSSEL EMMANUEL, SIMEANT ALAIN, WARNET CHRISTIANE, ZENDER SEBASTIEN

**Absents** : GAGNOT-BAZIN DANIELE, ROYER MARC

**Secrétaire** : Monsieur MAUGRAS JACKY

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2021_001 - Avenant Maîtrise d'œuvre Aménagement Paysager Centre du Village					
Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17	17	0	0	0

M. le Maire rappelle le marché de maîtrise d'œuvre confié au Bureau d'études PERSPECTIVES Urbanisme et Paysage de CHARMONT SOUS BARBUISE (10150), mandataire du groupement constitué avec le Bureau d'études EURO INFRA SUD de SAINTS-GEOSMES (52200) pour les travaux d'aménagement urbain et paysager de l'espace public au centre du village.

M. le Maire soumet au conseil municipal l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre qui intervient suite à l'évolution du projet entraînant la modification du coût estimatif des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le nouveau forfait de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 37 179,44 € HT pour un montant de travaux estimé validé à 445 368 euros HT
- autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1.

<b>2021_002 - Validation Dossier Aménagement Paysager Centre du Village</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

M. le Maire rappelle la délibération du 26/10/2020 validant le projet d'aménagement urbain et paysager de l'espace public au centre du village pour un montant total de 490 974.28 euros HT. Suite à la validation du nouveau montant de maîtrise d'œuvre, le coût du projet total est estimé à 505 354 euros HT.

Le coût du projet est estimé à 505 354 euros HT se décomposant comme suit :

- lot VRD	:	212 430,00 € HT
- lot City stade	:	50 380,00 € HT
- lot Aménagement espace public	:	81 670,00 € HT
- lot Fontainerie	:	60 400,00 € HT
- aléas travaux	:	40 488,00 € HT
- maîtrise d'œuvre/frais annexes	:	59 986,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le schéma d'aménagement proposé par le maître d'œuvre et son montant à 505 354 euros HT
- approuve le plan de financement :

<u>Coût total estimé du projet HT</u>	:	505 354 €
Subvention Etat DETR	: 20 %, soit	: 101 071 €
Subvention Département	: 20 %, soit	: 101 071 €
Subvention Région	: 40 %, soit	: 202 141 €
Fonds propres	: 20 %, soit	: 101 071 €

- sollicite le maximum de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, du Conseil Départemental de Haute-Marne, et auprès de la Région Champagne-Ardenne.

- autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles concernant ce dossier.

<b>2021_003 - Approbation Rapport CLECT Charges transférées Transport Scolaire</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT concernant les charges transférées pour le Transport Scolaire, approuve, à l'unanimité, le rapport de la CLECT.

<b>2021_004 - Attribution Marché Scénographie Pôle Social</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Suite à la consultation lancée pour l'aménagement scénographique du Pôle Social, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer le marché des travaux comme suit :

- Lot 1 – Fourniture et installation d'équipements scéniques – à : SAS MECASCENIC à SAINT-DIZIER (52100), pour un montant de 71 000,00 euros HT,
- Lot 2 – Fourniture et installation de matériels de sono, d'éclairage et de vidéo – à : APS & CO SARL à LONGVIC (21600), pour un montant de 60 076,97 euros HT,
- Lot 3 – Fourniture et installation de matériel de praticable scène et plateforme élévatrice – à SAS MECASCENIC à SAINT-DIZIER (52100), pour un montant de 39 827,00 euros HT,

Le montant global du marché s'élève à la somme de 170 903,97 euros HT.

M. le Maire est autorisé à signer les marchés ainsi que toutes pièces utiles pour l'exécution de ces marchés, et tous avenants éventuels.

<b>2021_005 - Attribution Marché Equipement Cuisine Pôle Social</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Suite à la consultation lancée pour les travaux de fourniture et installation de matériels de cuisine au Pôle Social, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer le marché des équipements en matériels de cuisine à la SA ECOTEL 28 à 21000 DIJON (21) pour un montant total de 32 990,00 euros HT.

M. le Maire est autorisé à passer commande et à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de cette prestation, ainsi que tous avenants éventuels.

<b>2021_006 - Désignation membres Association Foncière de Remembrement de Saints-Geosmes et de Balesmes sur Marne</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les trois propriétaires suivants pour faire partie du prochain bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Saints-Geosmes, à savoir :

- Monsieur Romain AUBRY
- Monsieur Jean-Pierre MATHEY
- Monsieur Fernand TARTARIN

Les membres désignés par la Chambre d'Agriculture sont :

- Monsieur Yves LOMBARD
- Monsieur Bernard DETOURBET
- Monsieur Régis TARTARIN

<b>2021_007 - Désignation membres Association Foncière de Remembrement de Balesmes sur Marne</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les trois propriétaires suivants pour faire partie du prochain bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Balesmes sur Marne, à savoir :

- Monsieur Didier COQUERON
- Monsieur Éric DEGAND
- Monsieur Guy MINOT

Les membres désignés par la Chambre d'Agriculture sont :

- Monsieur Philippe GERARD
- Monsieur Patrick GUENAT
- Monsieur Jean-Pierre HUOT

<b>2021_008 - Détermination Ratios Avancement de Grade</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer à 100 % les ratios d'avancement de grade pour les agents de la collectivité.

<b>2021_009 - Convention Animation Jeunesse avec l'Association La Montagne</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Madame Edith CAUSERET, adjointe, soumet au Conseil Municipal, un projet d'animation destiné aux jeunes de 13 à 17 ans à mettre place en partenariat de l'association « La Montagne » de Longeau.

Cette proposition intervient suite au constat qu'aucune offre de loisirs n'existe pour cette tranche d'âge.

Le projet vise à valoriser l'image des jeunes, leur implication dans la vie du village et à favoriser les échanges intergénérationnels, avec les habitants qui souhaiteraient les accompagner, à travers la réalisation de divers travaux d'embellissement, de construction, de nettoyage de différents lieux et espaces publics sur les deux communes de Saints-Geosmes et de Balesmes sur Marne.

Ce projet s'articulerait au rythme de rencontres régulières d'une journée par mois et de trois stages d'une semaine chacun durant les vacances scolaires de printemps, d'été et d'automne, encadré par des animateurs BAFA.

Le budget prévisionnel annuel s'élève à 9 136,00 euros, avec une participation communale annuelle estimée à 6 680,50 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention de prestation de service, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de mettre en place le projet d'animation jeunesse pour les jeunes de 13 à 17 ans tel que présenté, et d'en confier l'animation et la gestion à l'Association « La Montagne » sise à Longeau pour un montant annuel estimé de 6 680,50 euros ;

- autorise M. le Maire à signer la convention d'animation jeunesse avec l'Association « La Montagne » de Longeau, pour l'année 2021 qui prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2021 et sera renouvelable deux fois à compter du 01/01/2022, ainsi que toutes pièces utiles dans ce cadre.

<b>2021_010 - Avenant Travaux voirie définitive Lotissement Poirier au Ciel</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

M. le Maire rappelle le marché des travaux de voirie définitive du Lotissement « Poirier au Ciel » et soumet au Conseil Municipal le projet d'avenant n°1 au lot 1 du marché attribué à l'Entreprise BONGARZONE TP portant sur le complément d'apport de grave calcaire 0/315 sur la globalité de la structure de chaussée, ainsi que toutes sujétions s'y rapportant, sous-estimés dans le marché initial Lot 1 et l'aménagement en sable des places de jeux (pétanque et jeux pour enfants), allée piétonne en enrobés, apport et mise en place de terre végétale pour plantations et engazonnement futurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte des faire réaliser les modifications de travaux exposées dans l'avenant pour un montant de 19 033,50 € HT, et le nouveau montant du marché à la somme de 76 531,00 euros HT pour le lot 1 attribué à l'entreprise BONGARZONE TP

- autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant avec l'Entreprise BONGARZONE de SAINTS-GEOSMES (52200) ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

### Questions diverses

- 1) Mr Alain SIMEANT, adjoint, informe le conseil municipal que la convention de Délégation de Service Public (DSP) pour l'eau potable arrive à échéance au 31/12/2021. Véolia assure ce service depuis 15 ans.

Afin de préparer la consultation pour une nouvelle DSP dans les meilleures conditions possibles au cours de l'année 2021, le Conseil Municipal envisage de proroger le contrat de DSP avec Véolia jusqu'au 30 juin 2022. Le contrat prendra en compte la commune déléguée de Balesmes sur Marne.

- 2) Mr Sébastien ZENDER, conseiller, soulève la dangerosité du rond-point au carrefour du cimetière de Saints-Geosmes. Ce dossier sera examiné en commission des travaux afin de faire ralentir la vitesse des véhicules sur la voie devant le cimetière.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Fait à SAINTS-GEOSMES, les jours, mois et an susdits

Le maire,  
**Jacky MAUGRAS**

